



AR Prefecture

005-200034502-20210217-2021_0022-DE
Reçu le 22/02/2021
Publié le 22/02/2021

« Nihil nisi a numine »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR**

Séance du 17 février 2021

L'an deux mille vingt et un le dix sept du mois de février à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 12 février 2021 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents :

M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Béatrice CLARY, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. GONSOLIN Christian, M. GONSOLIN Rémy, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Nelly MARY, Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : M. Fabien FERRARO

Etaient absents et représentés : M. Fabien FERRARO ayant donné pouvoir à Laurent DAUMARK.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

1. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE MICRO CENTRALE LA SERRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'avis des commissions « finances » réunie le 27 janvier 2021 et le 10 février 2021,

Vu la nomenclature comptable M4,

Vu l'approbation du compte de gestion,

Vu l'approbation du compte administratif et son affectation des résultats,

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2021, celui-ci s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	222 943,08 €	222 943,08 €
Investissement	277 153,46 €	277 153,46 €

	BP + DM 2020	BP 2021
FONCTIONNEMENT	528 003,72	445 886,16
DEPENSE	264 001,86	222 943,08
Ecritures réelles	75 839,81	72 654,51
011 - Charges à caractère général	34 500,00	34 500,00
66 - Charges financières	36 339,81	33 154,51
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	5 000,00
Ecritures d'ordres	188 162,05	150 288,57

AR Prefecture

005-200034502-20210217-2021_0022-DE
Reçu le 22/02/2021
Publié le 22/02/2021

Nihil nisi a numine »

023 - Virement à la section d'investissement	77 825,75	39 952,27
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	110 336,30	110 336,30
RECETTE	264 001,86	222 943,08
Ecritures réelles	261 493,53	220 434,75
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	133 633,53	92 574,75
70 - Ventes de produits fabriqués	25 000,00	25 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	102 860,00	102 860,00
77 - Produits exceptionnels	-	-
Ecritures d'ordres	2 508,33	2 508,33
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 508,33	2 508,33
INVESTISSEMENT	530 438,20	554 306,92
DEPENSE	265 219,10	277 153,46
Ecritures réelles	262 710,77	274 645,13
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	58 520,13	61 205,43
20 - Immobilisations incorporelles	-	-
23 - Immobilisations en cours	204 190,64	213 439,70
Ecritures d'ordres	2 508,33	2 508,33
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 508,33	2 508,33
041 - Opérations patrimoniales	-	-
RECETTE	265 219,10	277 153,46
Ecritures réelles	77 057,05	126 864,89
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	77 057,05	126 864,89
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-
23 - Immobilisations en cours	-	-
Ecritures d'ordres	188 162,05	150 288,57
021 - Virement de la section d'exploitation	77 825,75	39 952,27
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	110 336,30	110 336,30
041 - Opérations patrimoniales	-	-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- ARTICLE 1.** Approuver le budget primitif 2021 tel que présenté ci-avant ;
ARTICLE 2. Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **22 FEV. 2021**
Affiché ou publié le : **18 FEV. 2021**

Ainsi fait et délibéré le 17 février 2021

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

